



irrégularités constantes dans convocation , pv , conseil syndical etc

Par infojustice*, le 19/03/2021 à 17:39

bonjour Mesdames et Messieurs,

en nov 2020 , en tant que présidente de seance d'une AGE ,EN VISIO CONFERENCE , j'ai refusé de signer le PV et de validé la feuille de présence motif : .DOCUMENTS NON JOINTS A LA CONVOCATION ,intervenant avisé très tardivement n'a pas pu venir, feuille de présence dont les mandataires sont absents, pouvoir arrivé en blanc remis par le syndic hors AG etc.. donc le syndic s'est permis hors AG , de faire signer le le PV PAR deux autres personnes .bien sur sans vote de l'AG. j'ai mis ce dossier en justice

le 29 mars2021 le syndic organise une AG en vote par correspondance , donc aucune possibilité de dialogue, et, en autre elle présente en RESOLUTION " Ratification de la modification dc signature du PV de novembre ,(ce dossier est en justice) ,elle n'avise pas les copropriétaires de ce fait et minimise les raisons du refus du PV " . QUE FAIRE POUR AVISER LES PROPRIETAIRES? A savoir également que son contrat de syndic est terminé depuis le 31 01 2021, suite à la prolongation par le gouvernement , L AG devait se réunir avant le 31.01.2021 comme préconisé par le gouvernement .Le syndic souhaite dans son contrat un reconduction du 29.03.2021 au 28.03.22 ???????

si JE COMPRENDS LES FAUTES SCIEMMENT COMMISES PAR LE SYNDIC SI ELLES SONT RECONNUES PA R LE TRIBUNAL ? les frais seront malgré tout à la charges des copropriétaires , ainsi que les frais engagés par le syndicat, de la faute de son employée. DONC pourquoi engager des poursuites car le syndic n'engage aucune dépenses,

Pourquoi ne pas continuer les irrégularités et les manipulations car je viens d'apprendre que si le syndic est reconnu fautif , il n'aura aucune dépenses à sa charge et ce qui est catastrophique c'est le vainqueur donc les copropriétaires qui seront mis à contribution .Donc pourquoi aller en justice ??? c'est vraiment inciter le syndic à poursuivre dans ce sens, Les AG sont inutiles ,